

## Maintenir le périmètre des zones défavorisées

Compensation des handicaps naturels



Maintenir le périmètre des zones défavorisées

Communiqué de Presse de FRSEA Occitanie -JA Occitanie

L'Union Européenne a demandé en 2016 aux Etats membres de réformer les critères de définition des zones soumises à contraintes naturelles (ZSCN).

L'altitude, le climat, la pente, la faible profondeur des terres... sont des contraintes naturelles qui complexifient les productions agricoles. Ce zonage est important car il ouvre aux exploitations l'accès à l'ICHN, « Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel », soutien financier qui rend l'activité agricole plus vivable dans ces zones difficiles. Le classement en zone défavorisée ouvre également l'accès à des majorations pour les aides à l'installation et à l'investissement. Le 22 septembre 2016, le ministère de l'Agriculture publiait un projet de zonage qui annonçait l'exclusion de 1058 communes en Occitanie !

Pour les agriculteurs concernés, c'est un véritable couperet. L'ICHN, par exemple, représente entre 7 000 et 12 000 € par an et par paysan : c'est le salaire de l'éleveur qui disparaît ! Se rajoute à cela des aides à l'installation revues à la baisse. C'est un coup d'arrêt pour l'installation !

Une manifestation régionale aura lieu mercredi 24 janvier à Montauban. Un millier d'agriculteurs est attendu pour faire entendre une seule volonté : maintenir le périmètre de la zone défavorisée et conserver la vitalité de toutes les zones rurales !